

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE



Projet
d'Entrepreneuriat
des Jeunes
dans l'Agriculture et
l'Agro-Business



AFRICAN DEVELOPMENT
BANK GROUP

GROUPE DE LA BANQUE
AFRICAINNE
DE
DEVELOPPEMENT

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

(SERVICE DE CONSULTANT INDIVIDUEL)

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA REALISATION DE L'AUDIT DE CONFORMITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'ENTREPRENARIAT DES JEUNES DANS L'AGRICULTURE ET L'AGROBUSINESS (PEJAB)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° 001/PEJAB-BAD/UGP/CN/SC/PM/2024 DU
12/01/ 2024

Secteur : AGRICULTURE
Source de financement : PEJAB /PRET FAD
N° Accord de PRET : 2100150036597
N° Identification du Projet : P-CD-AB0-006
Date de publication : 12/01/ 2024

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet d'Entrepreneuriat des jeunes dans l'Agriculture et l'Agrobusiness (PEJAB), et a l'intention d'utiliser une partie de ce montant pour recruter **un Consultant-individuel pour la réalisation de l'Audit de Conformité Environnementale dans tous les onze (11) Centres d'Incubation** constituant les lieux d'activités des Agripreneurs du Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'AgroBusiness (PEJAB). Sur les onze Centres, figurent les trois (03) de l'IITA dont 1 Kinshasa, 1 à Kisangani et 1 à Kalambo à Bukavu et les huit (08) autres opérationnels (AGROMAF, CADIM, CARITAS à Kinshasa, JACARANDA, AMANI, INERA KIPOPO à Lubumbashi et KAMISAMBA à Kamina).

Les services prévus visent à identifier la non-conformité, les bonnes pratiques et les lacunes, et recommandera des mesures correctives

Les tâches relatives à cette mission comprennent, entre autres, ce qui suit :

Le consultant indépendant qualifié, retenu par le PEJAB, devra entreprendre au minimum les tâches suivantes :

- Identifier les exigences du SSI de la Banque pertinentes pour le projet, y compris les risques sociaux (VBG/EAHS, Travail Forcé, Travail des enfants, Esclavage moderne, etc.), la vulnérabilité/adaptation aux changements climatiques.
- Identifier les législations, réglementations, normes, standards et procédures de la République Démocratique du Congo applicables, y compris les autorisations.

légales, les permis et certificats requis avant les actions.

- Analyser les rapports disponibles sur le projet, y compris le rapport d'évaluation du projet, les accords de prêt/don, les rapports périodiques de mise en œuvre du projet, les aide-mémoires, toute la documentation pertinente et les enregistrements disponibles et nécessaires à l'évaluation de la performance E&S du projet.
- Organiser une réunion d'ouverture avec l'équipe de projet (emprunteur/client) et, le cas échéant, les représentants de l'agence d'exécution du projet, les entreprises, les ingénieurs conseils, etc.
- Organiser une séance d'ouverture avec l'équipe projet de la Banque.
- Déterminer et convenir, avec l'entité d'exécution du projet, de la portée, de la méthodologie et de l'ensemble des critères spécifiques de l'audit de conformité.
- Actualiser/analyser la capacité réelle/effective de l'équipe de projet (emprunteur/client) par rapport à la gestion et de suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation convenues et des documents E&S connexes applicables au projet.
- Tenir des consultations avec les organismes de réglementation et les parties prenantes concernés (y compris, mais sans s'y limiter, la cellule d'exécution du projet (CEP), les centres d'incubation, les jeunes ayant terminé leur incubation, les jeunes en cours d'incubation, les jeunes n'ayant pas pu aller au bout de leur incubation et les jeunes non incubés qui ont soumis leur plans d'affaires au PEJAB, les partenaires techniques et financiers du projet (BIT, IITA, Equity BDCD, la société civile, les ministères), sur l'état du projet en ce qui concerne les risques et impacts E&S identifiés ainsi que les mesures d'atténuation et les autorisations légales planifiées et mises en œuvre.
- Effectuer des visites des centres d'incubation pour évaluer la mise en œuvre des mesures/activités E&S (respect des exigences E&S des conventions de financement : capacité d'accueil, disponibilité des parcelles/unité d'application, hygiène/santé/sécurité, discipline, gestion des plaintes, VBG, etc.) y compris leur performance, et les risques et impacts environnementaux et sociaux résiduels/non anticipés.
- Evaluer la performance globale de l'emprunteur et celle l'unité de coordination de projet.
- Evaluer la performance de la Banque en termes d'effectivité et de qualité de l'assistance qu'elle a fourni à l'emprunteur, chaque fois que nécessaire.
- Préparer un rapport complet. Le rapport doit présenter une analyse convaincante des constatations et des causes au regard de la portée et des critères d'audit prédéterminés. Il devrait présenter une analyse logique (qualitative et quantitative) de l'efficacité des mesures d'atténuation, des risques résiduels, des questions d'environnement, santé et sécurité (ESS), etc. Le rapport comprendra également un plan d'action de correction (PAC) résumant les recommandations concrètes pour le suivi des conclusions et des mesures correctives, y compris des coûts clairement estimés, les rôles et les responsabilités spécifiques.
- Organiser une réunion de clôture avec l'emprunteur/client et ses contractants et les responsables des fonctions auditées (notamment la Banque). Le but de cette réunion est de présenter les constatations de l'audit afin de s'assurer qu'elles sont clairement comprises et reconnues par l'emprunteur/client. Toute opinion divergente en suspens, entre l'équipe d'audit et les audités, doit être discutée et enregistrée.

L'Unité de Coordination du Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agrobusiness (UCP-PEJAB) invite les Consultants individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentations, références de prestations similaires, expériences dans des missions comparables, etc.). L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du projet PEJAB de le retenir sur la liste restreinte.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte (LR) et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement, BAD, (Edition d'Octobre 2015), qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>».

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (TDRs) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 9h00 à 16h00 (heures locales) du lundi au vendredi.

Les expressions d'intérêt doivent être écrites en Français et déposées à l'adresse physique mentionnées ci-dessous ou envoyées par mail à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le lundi 29 janvier 2024** à 15 heures 00 mn et porter expressément la mention :

«Consultant- Individuel pour la réalisation de l'Audit de Conformité Environnementale au niveau de tous les onze (11) Centres d'incubation du Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agrobusiness (PEJAB)

Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agrobusiness (PEJAB)

A l'intention de :

Monsieur Richard KIALUNGILA TSIANGANI, Coordonnateur National de l'Unité de Coordination du Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agrobusiness (PEJAB),

Sise avenue Léonie KASEMBE, N°8288 Concession Zamat, Derrière l'Immeuble Modern Paradise, Commune de la Gombe

A Kinshasa/ République Démocratique du Congo

Mobile : +243 819474267 / +243844684934/ +243815999604

E-mail : pejabrdcongo@gmail.com, richardkial41@gmail.com / lakumumasumubuku@gmail.com.

Richard KIALUNGILA TSIANGANI

Coordonnateur National



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE



Projet
d'Entrepreneuriat
des Jeunes
dans l'Agriculture et
l'Agro-Business



AFRICAN DEVELOPMENT
BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE
DEVELOPPEMENT

Kinshasa, le 12 SEPT 2023

Le Coordonnateur

N/Réf. 0164/MINAGRI/SG/UCP-PEJAB/2023

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA REALISATION DE L'AUDIT DE CONFORMITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET D'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES DANS L'AGRICULTURE ET L'AGRO BUSINESS (PEJAB)

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'AUDIT

Le Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro Business (PEJAB), est un projet que le Gouvernement de la RDC met en œuvre, avec l'appui financier du Groupe la Banque Africaine de Développement (BAD), à travers un prêt de 40 millions U.C. (environ USD 57 millions) pour sa réalisation.

Le PEJAB met l'accent sur le développement du capital humain, financier et social à travers un certain nombre d'interventions dans le but de permettre aux jeunes de créer de petites et moyennes entreprises intégrées dans les agro-pastorales et halieutiques porteuses. Environ 6000 jeunes seront sélectionnés, à travers des dispositifs d'incubation adaptés à leurs idées de projets, en vue de la création d'environ 2000 entreprises des jeunes dans l'agriculture et l'agro business pendant le reste de la période de la mise en œuvre du projet.

Les objectifs spécifiques du PEJAB sont : (i) la réduction du chômage des jeunes dans la zone d'intervention, (ii) l'amélioration de la valeur ajoutée du secteur agricole dans la zone ciblée et (iii) l'amélioration de l'accès aux financements dans le secteur agricole pour les jeunes. A ce titre, le projet s'articule autour de 3 composantes suivantes : (i) Amélioration de l'environnement de l'entrepreneuriat agricole ; (ii) Développement des entreprises agricoles dirigées par les jeunes ; (iii) Coordination et Gestion du Projet.

Les jeunes entrepreneurs accompagnés par le PEJAB après leur sélection, subissent une formation dans des Centres d'incubation à travers la zone d'influence du projet. Il s'agit de :

- Centre de MBANKANA, CADIM, à Kinshasa ;
- Centre AGRO MA DOUCE FERMIERE de Kimpoko à Kinshasa, Commune de Maluku ;
- Centre CARITAS de Mont N'selé à Kinshasa ;
- Centre I&F entrepreneuriat de Mbanza Ngungu au Kongo Central ;
- Centre JACARANDA à Lubumbashi dans la Province du Haut-Katanga ;
- Centre AMANI à Lubumbashi dans la Province du Haut-Katanga ;
- Centre INERA KIPOPO à Lubumbashi dans la Province du Haut-Katanga ;
- Centre KAMISAMBA à Kamina dans la Province du Haut-Lomami ;

- Les 3 Centres de l'IITA (1 à Kinshasa, 1 à Kisangani et 1 à Kalambo à Bukavu).
- Et deux autres Centres en cours d'ANO de la Banque.

Ces Centres sont pour l'instant les lieux d'exécution d'une des activités du Projet PEJAB. Depuis mars 2022, ce projet a été élevé à la Catégorie environnementale 2 de la Banque Africaine de Développement (BAD) son bailleur principal. Conformément au SSI de la BAD et au Décret n° 14/019 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement à son Article 18 cite les projets assujettis aux EIES. En son Article 19 il précise le contenu de toute EIES, un GUIDE **Environnemental et Social** a été produit pour l'orientation des mesures d'atténuation des impacts environnementaux qui seront engendrés par les différentes activités tant du projet, des sous projets que d'autres partenaires directs au projet.

II. OBJECTIFS DE L'AUDIT DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

L'audit annuel de performance environnementale et sociale du projet a pour objectif d'évaluer la performance et le niveau de conformité du projet aux exigences E&S applicables. L'audit se concentrera spécifiquement sur l'évaluation du degré de conformité avec les dispositions de l'accord de financement, y compris les législations, réglementations, standards et procédures la République Démocratique du Congo, les exigences environnementales et sociales de la Banque et les bonnes pratiques industrielles internationales (BPII) du secteur agrobusiness. En outre, l'audit identifiera également les non-conformités et les lacunes, ainsi que les causes directes et profondes de ces non-performances, puis recommandera des actions correctives. A l'aune de la performance E&S globale du projet, l'audit inclura une évaluation détaillée de la performance de l'équipe du projet ainsi que celle de l'effectivité de l'appui apporté par la Banque.

III. Exigences / critères d'audit

Les critères clés, non exhaustifs, à prendre en compte lors de la réalisation de l'audit sont :

- Les exigences E&S des accords de prêt/don ;
- Les législations, réglementations, normes et procédures de la République Démocratique du Congo applicables en matière d'E&S ;
- Les exigences du SSI de la Banque ;
- Les documents environnementaux et sociaux du projet approuvés et/ou publiés, y compris les aide-mémoires et les Rapports d'avancement de projet, etc. ;
- Les bonnes pratiques industrielles internationales (BPII) du secteur du projet, le cas échéant.

IV. Tâches

Le consultant indépendant qualifié, retenu par le PEJAB, devra entreprendre au minimum les tâches suivantes :

- a. Identifier les exigences du SSI de la Banque pertinentes pour le projet, y compris les risques sociaux (VBG/EAHS, Travail Forcé, Travail des enfants,

Esclavage moderne, etc.), la vulnérabilité/adaptation aux changements climatiques.

- b. Identifier les législations, réglementations, normes, standards et procédures de la République Démocratique du Congo applicables, y compris les autorisations légales, les permis et certificats requis avant les actions.
- c. Analyser les rapports disponibles sur le projet, y compris le rapport d'évaluation du projet, les accords de prêt/don, les rapports périodiques de mise en œuvre du projet, les aide-mémoires, toute la documentation pertinente et les enregistrements disponibles et nécessaires à l'évaluation de la performance E&S du projet.
- d. Organiser une réunion d'ouverture avec l'équipe de projet (emprunteur/client) et, le cas échéant, les représentants de l'agence d'exécution du projet, les entreprises, les ingénieurs conseils, etc.
- e. Organiser une séance d'ouverture avec l'équipe projet de la Banque.
- f. Déterminer et convenir, avec l'entité d'exécution du projet, de la portée, de la méthodologie et de l'ensemble des critères spécifiques de l'audit de conformité.
- g. Actualiser/analyser la capacité réelle/effective de l'équipe de projet (emprunteur/client) par rapport à la gestion et de suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation convenues et des documents E&S connexes applicables au projet.
- h. Tenir des consultations avec les organismes de réglementation et les parties prenantes concernés (y compris, mais sans s'y limiter, la cellule d'exécution du projet (CEP), les centres d'incubation, les jeunes ayant terminé leur incubation, les jeunes en cours d'incubation, les jeunes n'ayant pas pu aller au bout de leur incubation et les jeunes non incubés qui ont soumis leur plans d'affaires au PEJAB, les partenaires techniques et financiers du projet (BIT, IITA, Equity BDCD, la société civile, les ministères), sur l'état du projet en ce qui concerne les risques et impacts E&S identifiés ainsi que les mesures d'atténuation et les autorisations légales planifiées et mises en œuvre.
- i. Effectuer des visites des centres d'incubation pour évaluer la mise en œuvre des mesures/activités E&S (respect des exigences E&S des conventions de financement : capacité d'accueil, disponibilité des parcelles/unité d'application, hygiène/santé/sécurité, discipline, gestion des plaintes, VBG, etc.) y compris leur performance, et les risques et impacts environnementaux et sociaux résiduels/non anticipés.
- j. Evaluer la performance globale de l'emprunteur et celle l'unité de coordination de projet.
- k. Evaluer la performance de la Banque en termes d'effectivité et de qualité de l'assistance qu'elle a fourni à l'emprunteur, chaque fois que nécessaire.
- l. Préparer un rapport complet. Le rapport doit présenter une analyse convaincante des constatations et des causes au regard de la portée et des critères d'audit prédéterminés. Il devrait présenter une analyse logique (qualitative et quantitative) de l'efficacité des mesures d'atténuation, des risques résiduels, des questions d'environnement, santé et sécurité (ESS), etc.

Le rapport comprendra également un plan d'action de correction (PAC) résumant les recommandations concrètes pour le suivi des conclusions et des mesures correctives, y compris des coûts clairement estimés, les rôles et les responsabilités spécifiques.

- m. Organiser une réunion de clôture avec l'emprunteur/client et ses contractants et les responsables des fonctions auditées (notamment la Banque). Le but de cette réunion est de présenter les constatations de l'audit afin de s'assurer qu'elles sont clairement comprises et reconnues par l'emprunteur/client. Toute opinion divergente en suspens, entre l'équipe d'audit et les audités, doit être discutée et enregistrée.

Le principal produit livrable de cet exercice sera le rapport d'audit annuel de performance E&S, y compris un plan d'action de correction (PAC). Le rapport d'audit doit fournir des informations qui permettront à l'emprunteur (gouvernement, entité privée), la Banque et les clients d'identifier et prévenir les risques environnementaux et sociaux non suffisamment pris en compte, en vue de leur correction et de la prévention du risque réputationnel. Des recommandations claires (exécutables, mesurables, leur coût, les échéances, responsabilités) doivent être formulées de manière à hiérarchiser et élaborer le plan d'action en vue de sa mise en œuvre efficiente.

1. Qualifications du consultant

Le consultant sélectionné doit répondre aux exigences minimales suivantes :

- Au moins un diplôme Bac+5 dans les disciplines de gestion environnementale et sociale, avec une formation ou riche expérience complémentaire en évaluation environnementale et sociale.
- Avoir réalisé au moins 03 audits E&S de projet de développement ou d'un SGES d'un organisme en opération.
- Un minimum de huit (8) années d'expérience professionnelle pertinente en évaluation environnementale et sociale de projet.
- Expérience dans la préparation et/ou la gestion de la mise en œuvre des EIES, PAR de projets financés par la BAD ou d'autres IFD.
- Avantages complémentaires : (i) Une formation théorique en audit E&S ou de SGES ; (ii) Une bonne expérience en évaluation environnementale et sociale en RDC.

Appendice

Sommaire du Rapport d'audit de performance E&S

i. Nom du client

Signatures des membres de l'équipe d'audit et du représentant de l'audité

ii. Équipe d'audit

iii. Résumé

Un résumé concis de tous les domaines environnementaux et sociaux importants de non-conformité, des sujets de préoccupation et un bref résumé des conclusions et recommandations.

iv. Contenu

Le contenu du rapport doit comprendre les sections suivantes :

1. Introduction

Client et audité.

2. Description du projet

Description concise du projet, de l'organisation du projet, de la zone/l'emplacement et des opérations passées et actuelles. La description doit se concentrer sur les composantes, activités et processus du projet qui sont des sources d'aspects/risques environnementaux et sociaux.

3. Objectif, portée et critères de la vérification

Objectif, portée et critères de l'audit.

4. Processus d'audit et méthodologies

Plan d'audit : la date de l'audit et une brève description du processus, par ex. les activités d'audit préalable, les activités d'audit sur site, y compris l'inspection du site, les entretiens et l'examen des documents et les activités post-audit. Exceptions et écarts par rapport au plan d'audit.

5. Constatations

Liste des constatations. Ce chapitre contient les constatations individuelles de la vérification, subdivisées en :

- Non-conformité
- Sujets de préoccupation

Les sections ci-dessus (non-conformité, sujets de préoccupation) peuvent être subdivisées en rubriques en fonction du type de problèmes (environnementaux et

sociaux) ou du type de critères appliqués.

6. Plan d'action de correction (PAC)

Une matrice complète, y compris le coût et l'échéance d'exécution de chaque action.

7. Conclusions

Contient des conclusions basées sur le niveau agrégé, la criticité ou l'importance des constatations individuelles par rapport aux objectifs, à la portée ou aux critères de l'audit.

8. Recommandations

Contient (un ensemble de) recommandations complémentaires au Plan d'action de correction.

9. Annexes

- a) Organigramme du projet (audité)
- b) Zone, carte de localisation
- c) Critères (liste détaillée des critères)
- d) Registre des documents
- e) Registre des entretiens
- f) Registre des observations
- g) Tout autre document clé, photo, note, par ex. qui étayent les conclusions (preuves)
- h) Références (articles, normes, etc.)
- i) Liste des personnes interrogées

Fait à Kinshasa, le 11/09/2023

Richard KIALUNGILA TSIANGANI

